République du Sénégal Un Peuple - Un But - Une Foi

000 00 0 18/MESRI/CROUSZ/DIR/CSA/og



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Ziguinchor, le 11 4 MARS 2024

CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES DE ZIGUINCHOR (CROUS/Z)



LE DIRECTEUR

ANALYSE: Décision accordant une subvention à la commission sociale de l'UFR des Sciences de la Santé de l'Université Assane SECK de Ziguinchor

Vu la Constitution.

Vu la loi n° 2016-08 du 02 mars 2016 portant création des Centre Régionaux des Œuvres Universitaires Sociales (CROUS) de Ziguinchor, de Bambey et de Thiès ;

Vu le décret n° 2017-962 du 17 mai 2017 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires Sociales de Ziguinchor, de Bambey et de Thiès ;

Vu le décret n° 2023-247 du 18 Janvier 2023 portant nomination du Directeur du Centre Régional des Œuvres Universitaires Sociales de Ziguinchor;

Vu la demande de subvention.

DECIDE

ARTICLE premier - Une subvention d'Un million deux cent cinquante mille (1 250 000) de francs CFA est accordée à la commission sociale de l'UFR des Sciences de la Santé de l'Université Assane SECK de Ziguinchor pour l'organisation d'un ndogou social pour les étudiants de cette UFR.

ARTICLE 2 -Le Chef des Services Administratifs, le Chef de la Division des Affaires Financières et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

AMPLIATIONS

- CSA
- AC
- DAF
- Chrono

